

# L'expérience de travail

Heather Lathe et Philip Giles\*

L'expérience et l'instruction sont le passeport qui permet d'obtenir et de garder un emploi. Toutes deux ont un impact non seulement sur l'aptitude au travail et la rémunération d'une personne, mais aussi, et de façon plus globale, sur la productivité de la population active. Bien que l'on dispose depuis longtemps de renseignements détaillés sur le niveau d'instruction, les données sur l'expérience de travail sont pour leur part demeurées tout au plus sommaires. L'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) (voir *Source des données*) vient combler cette lacune en comparant l'expérience de travail des Canadiens âgés de 15 à 69 ans. En quoi l'expérience des hommes et des femmes diffère-t-elle et comment se compare l'expérience de personnes de différents groupes d'âge, domaines de travail et niveaux d'instruction?

## Âge

Dans l'ensemble, la population qui était âgée de 15 à 69 ans en 1993 comptait en moyenne 13,6 années d'expérience en équivalent d'années complètes de travail à temps plein (EACTP). Comme on pouvait cependant s'y attendre, l'expérience de travail augmente considérablement avec l'âge (voir *Expérience et instruction*). En 1993, les personnes de 20 à 24 ans comptaient en moyenne 1,8 année d'expérience en EACTP. Les personnes de 60 à 64 ans en comptaient 27,0, soit l'équivalent de

\* Adaptation d'un article paru dans *La dynamique du travail et du revenu : rapport de 1994*, 75-201F au catalogue. Heather Lathe est au service de la Division des enquêtes-ménages. On peut communiquer avec elle au (613) 951-4353. Philip Giles, aussi de la Division des enquêtes-ménages, peut être rejoint au (613) 951-2891.

## Source des données

L'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) est une nouvelle enquête longitudinale qui vise à mesurer l'expérience de travail des personnes, tout comme le faisait précédemment l'Enquête sur l'activité. Cependant, afin de donner une image plus complète du bien-être économique des gens, l'enquête doit recueillir des données sur le revenu en se basant sur les catégories qu'utilise l'Enquête sur les finances des consommateurs. L'EDTR offre également des renseignements rétrospectifs uniques. Parmi ces derniers figure le temps qu'une personne a travaillé, que ce soit à temps plein ou à temps partiel.

Depuis l'interview préliminaire menée en janvier 1993, l'EDTR a complété des cycles annuels d'interviews sur le travail et le revenu auprès de quelque 31 000 personnes partout au pays. Au total, des données sur le travail et le revenu couvrant une période de six années seront recueillies pour chaque panel de l'enquête. Un nouveau panel de répondants sera introduit en janvier 1996, chevauchant ainsi le premier jusqu'au retrait de ce nouveau panel en 1999, au moment même où un troisième sera introduit. Le cycle de chevauchement des panels se poursuivra indéfiniment.

près de 60 % de leur vie adulte. L'expérience moyenne de l'ensemble de la population peut augmenter au fil des ans avec son vieillissement, lequel accroît lentement l'âge moyen des personnes encore en âge de travailler.

Parmi les personnes de 15 à 69 ans, 26 % avaient travaillé l'équivalent de plus de 20 ans (tableau 1). Près de 40 % avaient entre 6 et 20 années d'expérience, tandis que 16 % avaient travaillé 5 années ou moins en EACTP.

Tableau 1  
Expérience de travail des 15 à 69 ans, 1993

	Les deux sexes	Hommes	Femmes
	%		
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Jamais travaillé à temps plein	19	15	23
Avec au moins une certaine expérience de travail à temps plein	81	85	77
Seulement expérience à temps plein toute l'année	58	69	46
Certaine expérience à temps partiel ou une partie de l'année *	23	16	31
Années d'expérience **			
5 ou moins	16	12	20
6 à 10	15	12	18
11 à 15	13	12	13
16 à 20	12	13	11
21 à 25	8	9	6
26 à 30	6	7	4
plus de 30	12	20	5

Source : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu

\* Inclut les années pendant lesquelles la personne a travaillé à temps plein et à temps partiel

\*\* Équivalent d'années complètes de travail à temps plein; voir Expérience et instruction

## Expérience et instruction

L'expérience de travail débute avec le premier emploi à temps plein rémunéré du répondant. On ne recueille pas de données sur les emplois précédents comme ceux à temps partiel ou d'été, parce que les répondants pourraient éprouver de la difficulté à se remémorer correctement ces renseignements. Cela pourrait aussi poser un problème dans le cas des personnes qui répondent pour d'autres membres du ménage. Par conséquent, l'EDTR ne mesure pas l'expérience de travail à temps partiel pour les 15 % d'hommes et les 23 % de femmes qui n'ont jamais travaillé à temps plein. L'effet de cette exclusion n'est pas aussi grand qu'il le serait si les emplois à temps partiel avaient toujours représenté la même part de l'emploi qu'aujourd'hui<sup>1</sup>.

Les répondants doivent déclarer le nombre d'années pendant lesquelles ils ont travaillé au moins six mois dans l'année (ce que l'on considère comme toute l'année) ou pendant lesquelles ils n'ont pas travaillé du tout. Les années qui restent sont enregistrées comme des années pendant lesquelles les répondants ont travaillé une partie de l'année. Pour les années pendant lesquelles ils ont travaillé six mois ou plus, les répondants doivent préciser s'ils ont travaillé à temps plein, à temps partiel ou les deux à différents moments de l'année. Par «temps plein», on entend 30 heures ou plus par semaine.

Pour produire des équivalents d'années complètes de travail à temps plein (EACTP), chaque catégorie

d'expérience de travail est établie de la façon suivante :

	EACTP
Toute l'année, temps plein (6 mois ou plus, 30 h/sem. ou plus)	1
Toute l'année, temps partiel (6 mois ou plus, moins de 30 h/sem.)	0,5
Toute l'année partagée entre temps plein et temps partiel	0,5
Une partie de l'année (moins de 6 mois), soit à temps plein ou à temps partiel	0,25

Par exemple, une personne qui a travaillé 6 années à temps plein, au moins 6 mois chaque année, puis 5 années à temps plein, mais moins de 6 mois chaque année, et 4 années à temps partiel pendant au moins 6 mois chaque année compterait donc 9,25 années d'expérience (6x1) + (5x0,25) + (4x0,5).

Il existe 15 catégories pour la variable du niveau d'instruction de l'EDTR, variant de «jamais fréquenté l'école» à «doctorat». La variable du nombre d'années d'études est obtenue à partir des réponses aux questions sur le nombre d'années d'études effectuées dans des établissements d'enseignement réparties en trois catégories : école primaire et secondaire; collège communautaire ou CÉGEP, institut technique, école de métiers ou professionnelle (c'est-à-dire des études postsecondaires non universitaires); université<sup>2</sup>.

Environ un adulte sur cinq en âge de travailler n'avait jamais travaillé à temps plein (exception faite des emplois d'été pour étudiants).

## Écart entre l'expérience des hommes et celle des femmes

En 1993, le nombre moyen d'années d'expérience était de 17,1 pour les hommes, tandis qu'il était de 10,1 pour les femmes (graphique). Les femmes jeunes ont autant d'expérience que leurs homologues masculins, mais pour chaque

groupe d'âge subséquent, l'écart s'élargit. À partir de 55-59 ans, l'expérience de travail moyenne des hommes était au moins le double de celle des femmes. Par exemple, les hommes de 60 à 64 ans comptaient en moyenne 22 années d'expérience de plus que les femmes.

L'éducation des enfants cause souvent une interruption de l'activité des femmes sur le marché du travail. Les femmes de 45 ans et plus qui avaient mis au monde

et/ou élevé des enfants avaient une expérience de travail rémunéré de 15,4 années, comparativement à 26,5 années pour les femmes du même groupe d'âge qui n'avaient pas eu ou pas élevé d'enfants (tableau 2).

Les comportements d'activité sur le marché du travail<sup>3</sup> ont beaucoup changé au cours des quelques dernières décennies. En 1993, le taux d'activité des femmes s'établissait à 57,5 %, ce qui représente une hausse par rapport au taux de 23,4 % observé en 1953. Pendant la même période, le taux d'activité des hommes a chuté, passant de 82,9 % à 73,3 %. Les femmes plus âgées sont plus présentes qu'avant dans la population active, mais ce sont les femmes de 25 à 54 ans qui ont le plus contribué à la hausse (Basset, 1994).

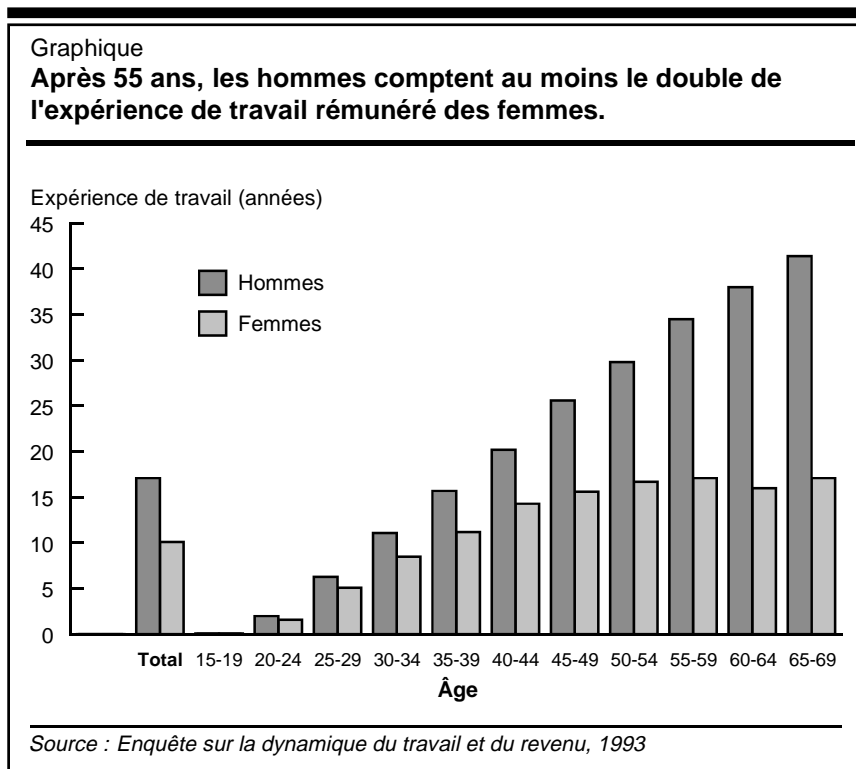
Tôt ou tard, l'expérience moyenne des femmes rejoindra celle des hommes, puisque les comportements d'activité des membres

Tableau 2  
Années d'expérience de travail, 1993

	Moyenne	
	Années d'expérience *	Âge
<b>Les deux sexes de 15 à 69 ans</b>	<b>13,6</b>	<b>38,3</b>
Hommes	17,1	38,2
Femmes	10,1	38,5
<b>Moins de 45 ans</b>		
Hommes	9,6	29,9
Femmes	6,9	29,7
<b>45 ans et plus</b>		
Hommes	32,7	55,4
Femmes	16,5	56,2
ayant eu et/ou élevé des enfants	15,4	56,1
n'ayant ni eu ni élevé d'enfants	26,5	56,9

Source : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu

\* Équivalent d'années complètes de travail à temps plein; voir Expérience et instruction



des générations plus jeunes remplacent ceux des générations précédentes, mais cette évolution sera longue. Les nouveaux comportements d'activité pourraient aussi contribuer à réduire l'écart, par exemple si les hommes prennent leur retraite à un plus jeune âge et s'ils quittent la population active pour s'occuper de leurs enfants<sup>4</sup>.

### Travail à temps plein et travail à temps partiel

Huit adultes âgés de 15 à 69 ans sur dix avaient une certaine expérience de travail à temps plein, donc de l'expérience de travail telle qu'elle est définie pour les fins de l'enquête. Ils avaient travaillé en moyenne pendant 18 années au moins une partie de l'année (tableau 3). De ce nombre d'années, seulement deux ont été travaillées soit à temps partiel, soit pendant moins de six mois. Seulement chez les adultes qui, en plus d'une expérience de travail à temps plein, ont

une certaine expérience de travail à temps partiel (29 % des adultes ayant une certaine expérience de travail à temps plein), le travail à temps plein représentait néanmoins un plus grand nombre d'années que tout autre régime de travail. Ces personnes avaient travaillé en

moyenne pendant 17 années, dont près de 10 à temps plein toute l'année.

### Secteurs d'activité et professions

L'expérience de travail des personnes actuellement dans des secteurs précis d'activité ou qui exercent certaines professions peut refléter l'ensemble des compétences requises pour exercer ces professions ou travailler dans ces secteurs d'activité, et ce même si ces personnes ont acquis leur expérience ailleurs. Par exemple, les professions liées à la gestion et à l'administration sont des professions à «fort» niveau d'expérience, tandis que celles qui se rapportent au travail de bureau, à la vente et aux services sont des professions à «faible» niveau d'expérience (tableau 4). L'expérience de travail des salariés des trois secteurs des services est également faible. Un plus faible niveau d'expérience peut cependant mettre en évidence des domaines qui se sont développés davantage au cours des récentes décennies – par exemple, le secteur des services comparativement au secteur de la production de biens. Dans certains secteurs traditionnels, comme l'agriculture, les autres industries primaires et,

Tableau 3  
**Expérience de travail à temps plein et à temps partiel, 1993**

	Total	Toute l'année, à temps plein	Une partie de l'année ou à temps partiel *	EACTP **
Moyenne d'années de travail				
<b>Population totale (15-69 ans)</b>	<b>14,5</b>	<b>12,9</b>	<b>1,7</b>	<b>13,6</b>
Ayant au moins une certaine expérience à temps plein	17,9	15,9	2,1	16,8
Seulement expérience à temps plein toute l'année	18,4	18,4	...	18,4
Certaines expériences à temps partiel ou une partie de l'année*	16,7	9,5	7,2	12,9

Source : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu

\* Inclut les années où la personne a travaillé à temps plein et à temps partiel

\*\* Équivalent d'années complètes de travail à temps plein; voir Expérience et instruction

**Tableau 4**  
**Expérience de travail, selon la profession et le secteur d'activité, 1993**

	Nombre moyen d'années *
<b>Profession</b>	
Membres du clergé	24,6
Mineurs	20,6
Personnel d'exploitation des transports	18,5
Directeurs, gérants, administrateurs	17,9
Usineurs	17,1
Travailleurs du bâtiment	16,9
Agriculteurs	16,6
Travailleurs spécialisés dans la fabrication	16,4
Autres ouvriers qualifiés et conducteurs de machines	16,2
Travailleurs forestiers	15,9
Travailleurs des industries de transformation	15,8
Pêcheurs	14,5
Enseignants	14,0
Travailleurs des sciences naturelles, du génie et des mathématiques	13,0
Médecine et santé	12,5
Travailleurs spécialisés dans la vente	12,0
Employés de bureau	11,7
Travailleurs spécialisés des sciences sociales	11,6
Manutentionnaires	11,1
Travailleurs spécialisés dans les services	9,9
Professionnels des domaines artistique et littéraire	9,2
<b>Secteur d'activité</b>	
Transport et entreposage	18,7
Agriculture	17,9
Autres branches primaires **	16,9
Autres services publics	16,8
Industries manufacturières	16,5
Services gouvernementaux	16,1
Construction	15,7
Finances, assurances et affaires immobilières	15,2
Communications	14,6
Services communautaires ***	12,9
Commerce	11,7
Services divers †	11,6
Services aux entreprises et services personnels ††	9,9

Source : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu

\* Équivalent d'années complètes de travail à temps plein; voir Expérience et instruction

\*\* Comprend la pêche, les services forestiers et les mines

\*\*\* Comprend les services d'enseignement, les services de soins de santé et les services sociaux, les organisations religieuses et les services de divertissements et loisirs

† Comprend les associations à l'exception des organisations religieuses et autres services

†† Comprend les services aux entreprises et les services personnels et domestiques et l'hébergement et la restauration

## Mesure de Mincer

À défaut de données d'enquête, on se sert parfois d'estimations de substitution fondées sur l'âge et le niveau d'instruction. Jacob Mincer (1974) a proposé une telle mesure : l'expérience «potentielle» correspond à l'âge moins le nombre d'années d'études moins une constante qui équivaut aux années préscolaires (cinq). Un résultat négatif est obtenu si la personne a commencé à travailler à temps plein, puis a repris ou poursuivi ses études tout en occupant un emploi. L'écart entre l'expérience de travail potentielle et réelle est moins prononcé pour une proportion nettement plus grande d'hommes que de femmes. Par exemple, en 1993, l'écart était de une à deux années pour 33 % des hommes, tandis qu'on a observé un tel écart pour 21 % des femmes. Par ailleurs, 22 % des femmes avaient un écart d'au moins 20 années, comparativement à seulement 4 % des hommes.

Il semble que partir de l'expérience potentielle pour déterminer approximativement le nombre d'années d'expérience donne d'assez bons résultats pour les hommes. Chez les femmes cependant, la répartition relativement régulière – qui dénote

simplement la diversité de l'expérience des femmes même à l'intérieur des groupes d'âge – montre qu'aucune mesure simple fondée sur l'âge et le nombre d'années d'études ne convient probablement pour déterminer approximativement leur expérience réelle<sup>5</sup>.

## Écart entre l'expérience potentielle et l'expérience réelle des personnes de 15 à 69 ans, 1993

Écart (en années)	Hommes	Femmes
	%	
40 et plus	1	7
20 à 39	3	15
10 à 19	7	17
5 à 9	13	15
3 à 4	16	10
1 à 2	33	21
0	14	10
-1 à -2	10	5
-3 et moins	4	2

Source : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu

Nota : En raison de l'arrondissement, la somme des éléments peut ne pas correspondre aux totaux indiqués

dans une moindre mesure, les industries manufacturières, le niveau d'expérience des travailleurs est plus élevé que la moyenne.

## Niveau d'instruction

Les personnes qui ont un niveau d'instruction élevé ont plus d'expérience si l'on considère leur expérience «potentielle» que n'en ont celles qui ont un niveau d'instruction plus faible. On estime le nombre d'années pendant lesquelles une personne n'a pas fréquenté un établissement d'enseignement (l'expérience potentielle) de la façon suivante : âge moins nombre d'années d'études moins 5 années (voir *Mesure de Mincer*). Cette mesure tient compte du temps supplémentaire nécessaire pour acquérir plus d'instruction.

La différence moyenne entre l'expérience de travail potentielle et l'expérience de travail réelle était de 2 à 3 années pour les répondants ayant fait des études universitaires et variait de 5 à 8 années pour ceux qui avaient fait des études postsecondaires non universitaires ou obtenu un diplôme d'études secondaires. Le faible écart entre l'expérience potentielle et réelle observé chez les détenteurs d'une maîtrise ou d'un titre supérieur – moins de 2 années – peut dénoter non seulement le fait que ces personnes ont débuté dans des carrières passablement stables dès la fin de leurs études, mais aussi le fait qu'elles ont été plus nombreuses à occuper un emploi à temps plein avant d'obtenir leur diplôme.

Par comparaison, l'écart entre l'expérience potentielle et réelle était prononcé chez les personnes ayant fait moins de 9 années d'études – il était en moyenne de 19 années ou plus dans chaque catégorie inférieure de niveaux d'instruction. Cette différence peut dénoter, outre de plus faibles taux d'activité, des taux de chômage plus élevés, quoiqu'elle soit en partie attribuable à la surestimation de l'expérience potentielle des personnes qui ont abandonné très jeunes leurs études. De plus, les personnes dans chacune de ces catégories de niveaux d'instruction étaient plus âgées d'environ 10 ans que les personnes plus instruites. Quoiqu'il en soit, quand on considère tous les niveaux d'instruction, les personnes plus instruites ont davantage «réalisé» leur expérience de travail potentielle, telle que nous l'avons définie, que les personnes ayant moins d'instruction.

## Résumé

En 1993, l'expérience moyenne des adultes de 15 à 69 ans était de 13,6 années, quand on l'exprime en équivalents d'années complètes de travail à temps plein. Pour les actifs sur le marché du travail, elle s'élevait à 14,5 années. Ces chiffres vont augmenter avec le temps en raison du vieillissement de la population active.

Comme on pouvait s'y attendre, l'expérience de travail tend à augmenter avec l'âge. D'importantes différences caractérisent l'expérience de travail des hommes et des femmes, ce qui témoigne sans contredit de l'impact qu'a eu dans le

passé la maternité sur la présence des femmes sur le marché du travail. L'expérience de travail varie en outre selon le secteur d'activité et la profession. Et quoique les personnes qui ont un niveau d'instruction élevé commencent généralement leur carrière plus tard, l'écart entre l'expérience de travail potentielle et réelle est moindre qu'il ne l'est parmi les personnes qui ont un niveau d'instruction moins élevé. □

## Notes

1 Seules les observations basées sur des réponses valides obtenues pour l'ensemble des variables relatives à l'expérience de travail ont été utilisées pour faire l'analyse. La proportion d'observations restantes – celles comportant des réponses inconnues ou non valides à l'égard de la variable composite de l'expérience de travail – était relativement élevée (13,7 %). Il est possible que, en remplissant le questionnaire imprimé, des intervieweurs aient laissé en blanc la réponse à la première question sur l'expérience de travail si le répondant a déclaré n'avoir jamais travaillé à temps plein, plutôt que de cocher la case qui correspondait à cette réponse. En raison de cette méprise, on aurait attribué un code «zéro» à toutes les autres questions sur l'expérience de travail. Un examen des caractéristiques des répondants omis a permis de dégager une tendance qui confirme cette explication; par exemple, ce groupe compte des proportions un peu plus fortes de femmes, de personnes âgées et d'inactifs. Cependant, il est peu probable que ces erreurs aient eu un effet important sur l'ensemble des résultats. Du reste, la méthode de l'interview assistée par ordinateur qu'on a commencé à utiliser en janvier 1994 devrait éliminer ce problème.

2 Pour certains répondants, les valeurs obtenues relativement au nombre d'années d'études et d'expérience étaient très élevées, ce qui donne lieu à un chevauchement apparent de l'emploi et des études pendant au moins 10 années. Bien que ces cas soient plausibles, ils risquent de fausser les résultats

pour l'ensemble de la population. Il y avait 32 répondants pour lesquels les études et le travail se chevauchaient pendant au moins 10 années et qui ne détenaient pas de doctorat; ces cas ont été supprimés de toutes les analyses présentées dans cette étude.

3 Avant 1966, les données de l'Enquête sur la population active comprennent la population de 14 ans et plus. Après cette période, les personnes de 15 ans et plus font partie de la population adulte.

4 L'expérience de travail moyenne des actifs de 15 à 69 ans (c'est-à-dire les personnes détenant un emploi ou celles qui en cherchent un) était de 14,5 années, comparative-ment à 11,6 années pour les inactifs (qui étaient en moyenne de 4, 6 ans plus âgés). Chez les femmes – mais chez les femmes seulement –, le fait d'exclure les inactifs a un impact important : celles qui sont dans la trentaine gagnent environ une année d'expérience, celles de 60 à 64 ans en obtiennent six de plus.

5 Alors que les substitutions de Mincer sont encore utilisées, d'autres mesures indirectes ont été mises au point afin de mieux refléter l'activité des femmes sur le marché du travail (voir Kidd et Shannon, 1994).

## Documents consultés

BASSET, P. «Baisse récente des taux d'activité des femmes» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, 75-001F au catalogue, vol. 6, n° 2, Été 1994, p. 39-42.

KIDD, M.P. ET M. SHANNON. «An update and extension of the Canadian evidence on gender wage differentials» dans *Canadian Journal of Economics*, vol. 27, n° 4, novembre 1994, p. 918-938.

MINCER, J. *Schooling, Experience, and Earnings*, New York, National Bureau of Economic Research, 1974.

STATISTIQUE CANADA. *Classification type des professions 1980*, n° 12-565F au catalogue, Ottawa, 1981.

---. *Classification type des industries 1980*, n° 12-501F au catalogue, Ottawa, 1980.